Délai de l’IVG : pourquoi le chrétien ne peut pas se taire...



Article rédigé par *Aleteia*, le *14 octobre 2020*

Source [Aleteia] Devant les projets barbares et délirants qui s’attaquent à la vie humaine innocente, le chrétien ne peut pas se taire.

Un petit groupuscule de députés qui cherche à mettre en difficulté le gouvernement mais surtout à faire parler de lui, entre un projet d’abaisser la majorité légale à 16 ans et un autre interdisant la chasse à courre, trouve enfin la gloire médiatique en faisant adopter un texte proposant de prolonger la durée légale de l’avortement à seize semaines et, entre autres atteintes aux libertés fondamentales, de supprimer la clause de conscience pour les médecins et le personnel médical.

Très probablement, ni le Sénat ni l’exécutif ne se presseront de donner suite à ces idées délirantes. Mais le mal est fait. Pour des petits enjeux de politicailleries, certains n’hésitent pas, au prétexte que « cela se fait ailleurs », de trahir et l’esprit de la loi Veil à laquelle ils se réfèrent sans jamais l’avoir lue probablement, et le droit fondamental d’obéir à sa conscience.

De nombreux gynécologues, parmi d’autres, s’en sont émus : là encore, aucun comité d’éthique digne de ce nom ne pourrait autoriser à ce qu’on aille jusqu’à briser la boîte crânienne d’un petit d’homme dans le ventre de sa mère pour l’en extraire, puisqu’entre quatorze et seize semaines sa tête est ossifiée. C’est ce qu’écrit le Collège national des gynécologues obstétriciens français, relayé par Israël Nisand.

Retrouvez l'intégralité de l'article sur le site d'Aleteia en cliquant ici